

VAGUE 3 : - RECRUTEMENT POSTES A PROFIL –

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 13 mars 2023	Du lundi 13 au jeudi 16 mars 2023 (12h00)	Mercredi 22 mars 2023	Vendredi 24 mars 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à mvt1d24@ac-bordeaux.fr
 (l'objet du mail fait référence au poste demandé)

Récapitulatif des postes proposés (liste)

POSTE	QUOTITE	CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENT	FICHE
Conseiller pédagogique de circonscription	1	IEN PERIGUEUX SUD	DSDEN DE PERIGUEUX	FP01
	1	IEN BERGERAC OUEST	INSPECTION BERGERAC OUEST	
Enseignant en classe bilingue Français-Occitan	1	IEN BERGERAC EST	E.E.PU LE BUGUE	FP02
	1		E.M.PU LE BUGUE	
	1	IEN PERIGUEUX SUD	E.M.PU LA CITE PERIGUEUX	
	0.50	IEN BRANTOME NORD DORDOGNE	E.E.PU ANATOLE FRANCE NONTRON	
Poste 100% de réussite éducative	0.50	IEN BERGERAC EST	E.M.PU GAMBETTA BERGERAC	FP03
	0.50		E.E.PU JEAN MOULIN BERGERAC	
Enseignant chargé d'activités au Pôle d'interprétation de la Préhistoire	1	IEN SARLAT-EST DORDOGNE		FP04

- POSTES RELEVANT DE L'ECOLE INCLUSIVE -
CIRCONSCRIPTION ECOLE INCLUSIVE

POSTES	QUOTITE	ETABLISSEMENT	FICHE
Conseiller pédagogique de circonscription	1	DSDEN DE PERIGUEUX	FP05
Enseignant en ULIS COLLEGE	1	• CLG LEROI-GOURHAN LE BUGUE	align="center"> FP06
	1	• CLG JEAN ROSTAND MONTPON MENESTEROL	
Enseignant référent	1	CLG JEAN MONNET LALINDE	FP07
Enseignant spécialisé SESSAD	1	SESSAD AOL PERIGUEUX EST	FP08

Conseiller pédagogique de circonscription

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.
- Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,...)
 - Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
 - Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique
 - Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
 - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
 - Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
 - Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
 - Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
 - Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'Ecole, au CAFIPEMF
-

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF(ou s'engager à présenter l'examen durant l'année de recrutement)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Eléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN-adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

Enseignant en classe bilingue Français-Occitan

TEXTE(S) DE REFERENCE

Textes de référence : circulaire nationale C2001-167 relative aux modalités de mise en œuvre de l'enseignement bilingue à parité horaire, BO n° 33 du 13/09/2001 <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010913/MENE0101626C.htm>

INTITULE DU POSTE

Poste d'enseignant bilingue en Occitan

PUBLIC CONCERNE :

Poste ouvert aux enseignants du premier degré issus du concours spécial langue régionale « occitan » ou titulaires de l'habilitation bilingue définitive en occitan.

MISSIONS

- Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.
- Enseigner EN occitan : développer l'apprentissage de la langue et de la culture occitane par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en occitan).
- Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...).
- Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales,...) s'agissant de l'enseignement de la LVR occitane.
- Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux, de l'enseignement de l'éveil à la diversité linguistique...)
- Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en occitan (niveau C1) ou issu du concours spécial langue régionale occitan devra faire preuve de :

- compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ;
- réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;
- maîtrise de l'outil informatique et capacités d'initiatives et d'innovation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- capacité à communiquer et à travailler avec les familles.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et/ou d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de circonscription ou Madame FACONNIER (CPD LVE) [0553028448] [karine.faconnier@ac-bordeaux.fr].

Poste 100% de réussite - Bergerac

PRESENTATION DU POSTE

Ce poste à plein temps se déploiera sur deux écoles situées en quartier politique de la ville à Bergerac : l'école maternelle Gambetta et l'école élémentaire Jean-Moulin. Ces deux écoles scolarisent une population peu mixée socialement : l'IPS (indice de position sociale) y est faible.

Il s'agit de garantir, pour chaque élève, **l'acquisition des savoirs fondamentaux** : lire, écrire, compter, respecter autrui et un passage réussi au cycle 3 avec les compétences du socle commun solidement acquises.

L'enseignant travaillera en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques **du cycle 1 et du cycle 2** des deux écoles et avec l'équipe de circonscription sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de Bergerac-Est.

MISSIONS

L'enseignant exercera à l'école maternelle Gambetta et à l'école élémentaire Jean-Moulin. Son emploi du temps conçu par les équipes pédagogiques sera validé par l'IEN de la circonscription.

Sa mission sera d'enseigner, et d'accompagner les projets pédagogiques afin d'atteindre les objectifs nationaux « 100% de réussite ». Dans le cadre de la liaison inter-cycles, il participera activement à l'ajustement des exigences pour que le parcours des élèves soit le plus fluide possible. Il s'engagera aux côtés des équipes dans des actions pédagogiques innovantes.

Le professeur des écoles intégrera les actions de formation départementales et bénéficiera des accompagnements de circonscription qui permettent de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour une meilleure efficacité des apprentissages des élèves.

COMPÉTENCES DEMANDÉES

- Avoir une bonne connaissance de la didactique des fondamentaux
 - Connaître les processus d'apprentissages
 - Être capable de travailler en équipe et de s'adapter à différentes modalités de travail
 - Savoir adapter les modalités de travail pour prendre en compte la différenciation
 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 - Contribuer à l'évaluation des élèves et à l'analyse des résultats
 - Contribuer à la continuité inter et intra cycle.
 - Faire preuve d'initiative et de créativité.
 - Avoir une expérience avérée dans l'enseignement aux cycles 1 et 2
-

CONDITIONS D'EXERCICE

- Exercer à temps complet
- Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.
- Les horaires sont arrêtés sur la base réglementaire de 1607 heures.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription de Bergerac Est (M ALAYRAC : jean-louis.alayrac@ac-bordeaux.fr).

Enseignant chargé d'activités au Pôle d'interprétation de la Préhistoire

DESCRIPTION DU POSTE

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire installé dans la vallée de la Vézère est un Établissement Public de coopération Culturelle (EPCC) destiné à pérenniser l'action de l'État, du Conseil régional d'Aquitaine et du conseil général de la Dordogne, dans une démarche globale et commune de valorisation des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et paysagères de la vallée de la Vézère.

Cet EPCC a pour mission de :

- transmettre un héritage universel : La Préhistoire
- promouvoir et valoriser les sites culturels et touristiques en Préhistoire à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale
- favoriser et participer à la mise en réseau : sites, institutions, bibliothèques...
- collaborer à la mise en place d'équipements structurants et à la réalisation de projets innovants
- assurer une médiation culturelle pour tous les publics
- soutenir et associer les chercheurs scientifiques
- former et transmettre des compétences et savoir-faire
- valoriser la collection audiovisuelle "Les Gestes de la Préhistoire"
- animer et coordonner la démarche "Grand Site" de la vallée de la Vézère

Missions

L'enseignant aura à :

- concevoir des supports pédagogiques,
- animer des ateliers pédagogiques à destination des élèves,
- concevoir et animer des actions de formation à destination des enseignants.

Actions à conduire

1-Actions éducatives

L'enseignant coordonne les actions éducatives, en préhistoire, dans le cadre des orientations officielles et des dispositifs institutionnels de l'Éducation nationale.

- Il rencontre les équipes pédagogiques des établissements intéressés afin de définir les contenus des projets et des actions. Les calendriers et le suivi matériel des actions sont définis en lien avec la direction administrative du PIP.
- Il collabore avec les différents services du PIP afin de réaliser les dossiers thématiques indispensables au montage des projets.
- Il réalise les dossiers pédagogiques en collaboration avec les personnels du service éducatif et du service animation.
- Il est fléché comme responsable du service éducatif dans les relations avec les partenaires institutionnels.

2-Actions de formations

- L'enseignant est l'interlocuteur pour le PIP des écoles supérieures d'enseignement lors de la mise en place de formations destinées aux futurs enseignants dans les domaines de l'action culturelle et scientifique.
- Il propose, coordonne et anime (avec les équipes d'encadrants concernés) des temps de formations continues à destination des enseignants titulaires.
- Il met en place avec les équipes d'intervenants concernés des formations dans le cadre de la médiation culturelle et scientifique ;
- Il intervient dans les autres formations proposées par le Pôle International de la Préhistoire en tant que de besoin.

3-Conception de supports pédagogiques

- L'enseignant conçoit des supports pédagogiques à destination des enseignants et des élèves du premier et second degré.
- Il associe les partenaires scientifiques à ces travaux.
- Il en formalise la réalisation avec les différents services du PIP.
- Il coordonne et anime la phase de validation auprès des publics après l'avoir proposé au Conseil d'orientation scientifique du PIP.
- Il anime, en complémentarité avec les personnels du Centre d'accueil, les ateliers pédagogiques destinés aux publics scolaires.
- Il peut intervenir dans les établissements dans le cadre des projets coordonnés par le Pôle International de la Préhistoire.

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire
- Être titulaire d'un CAFIPEMF est souhaité
- Posséder de solides connaissances historiques et scientifiques
- Connaître spécifiquement le patrimoine préhistorique de la Vallée de la Vézère.
- Être capable d'initiatives
- Savoir travailler à la fois de manière autonome et au sein d'une équipe
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de grandes capacités d'organisation
- Avoir le sens du service public

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Le lieu d'exercice est le PIP (30 rue du Moulin 24620 Les Eyzies de Tayac).

Eléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée du dossier EAC et d'un conseiller pédagogique EAC.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN-adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

CONSEILLER PEDAGOGIQUE Ecole Inclusive

Définition du poste

Le conseiller pédagogique école inclusive est membre du service Ecole Inclusive. Dans ce cadre, il assure notamment des missions de formation, d'accompagnement des personnels et participe au suivi de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Son action est donc régie par les principes de l'école inclusive. Placé sous la responsabilité de l'IEN Ecole Inclusive, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par madame l'Inspectrice Académique, Directrice académique des Services Départementaux de l'Education nationale, de la maternelle au lycée.

Missions:

- contribuer à l'accompagnement des stagiaires en formation CAPPEI ainsi que des candidats libres,
- assurer l'accompagnement des enseignants exerçant dans le domaine de l'Ecole Inclusive, ainsi que celui des enseignants des classes ordinaires scolarisant un élève en situation de handicap,
- intervenir dans les actions de formation auprès des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- coordonner et participer aux actions de formation départementale, pour les enseignants des classes dites « ordinaires » et spécialisées, les enseignants débutants, les directeurs auprès des formateurs,
- aider à l'analyse des besoins des élèves relevant des dispositifs et structures de l'École Inclusive et assurer le suivi des situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers de la maternelle au lycée
- participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- assurer le suivi des dispositifs (ULIS, UPE2A, EFIV, UE, UEE), planifier et organiser des réunions pour le suivi de ces dispositifs,
- contribuer à la gestion de la circonscription Ecole Inclusive, y compris concernant les tâches administratives.

Compétences attendues :

- Loyauté institutionnelle, aptitudes relationnelles et qualités d'écoute,
- Compétences nécessaires pour organiser et dispenser des formations auprès des enseignants des premier et second degré ainsi qu'auprès des AESH, en présentiel comme en distanciel,
- Capacités à travailler au sein d'une équipe pluricatégorielle et à communiquer aisément avec tous les partenaires concernés par l'Ecole Inclusive,
- Compétences organisationnelles (anticipation, planification, exécution, évaluation des tâches demandées),
- Être en mesure d'observer et d'analyser des contextes variés,
- Compétences concernant les profils des élèves à besoins éducatifs particuliers et des réponses à apporter à leurs besoins,
- Compétences concernant la didactique des disciplines au regard des problématiques liées à l'Ecole Inclusive,
- Compétences rédactionnelles et des compétences en informatique.

Contraintes du poste

L'enseignant exercera ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN Ecole Inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle de l'autre CP-École Inclusive et des autres membres de l'équipe.

Le poste est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'Education nationale Ecole Inclusive, à Périgueux et à vocation à couvrir l'ensemble du département de la Dordogne.

Qualification requise :

Enseignant titulaire du CAFIPEMF et d'un CAPPEI. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises ci-dessus peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à celle faisant défaut.

Recrutement :

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive). Chaque candidature fera l'objet d'un entretien avec une commission.

Enseignant ULIS COLLEGE

Profil de poste

Intitulé : poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS-Collège).

Public concerné : les professeur-e-s de lycées et de collèges ou les professeur-e-s de lycée professionnel de toutes disciplines, titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI. (ou en cours de certification)

Les professeur-e-s des écoles titulaires du CAPA-SH correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI (ou en cours de certification)

Missions:

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Assurer les enseignements visant à préparer, développer ou consolider les apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer la coordination du dispositif ULIS.
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique.
- Assurer une mission de personne-ressource auprès de l'ensemble de la communauté éducative.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner, le cas échéant, les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

Compétences attendues :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Connaître et proposer des modalités diversifiées d'accessibilité pédagogique
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité).
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Recrutement :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme spécialisé. Chargé du suivi des élèves handicapés sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves handicapés.

Missions

- Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Actions à conduire

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les ESS depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH, d'un 2CA-SH ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions ».
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'A-SH
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...) et plus généralement savoir paramétrer «a minima » un système d'exploitation.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole inclusive).

Enseignant spécialisé SESSAD

POSTE	<p>L'enseignant du SESSAD, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, est rattaché administrativement à la circonscription Ecole Inclusive de la Dordogne. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.</p> <p>Le SESSAD dépend de l'établissement médico-social Les Vergnes et il est géré par l'Association des Œuvres Laïques de Périgueux.</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT DES ACTIONS ET MISSIONS	<p>Actions directes auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intervenir dans la classe : soutenir et étayer l'enfant, observer la situation scolaire et proposer des hypothèses d'ajustements pédagogiques ● Intervenir par des séances pédagogiques individuelles ou en petits groupes pour permettre au jeune de restaurer l'estime de soi et le désir d'apprendre ● Etablir des liens entre le mode de fonctionnement personnel du jeune et les codes culturels de l'établissement scolaire ou de formation <p>Actions auprès des enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aider à fixer des objectifs réalistes « atteignables » ● Soutenir l'enseignant pour construire des objectifs scolaires (compétences sociales ET disciplinaires), notamment dans l'acquisition du lire-écrire ● Collaborer pour ajuster les méthodes, les démarches, les programmes mais aussi aménager les rythmes d'apprentissage et construire des outils d'évaluation adaptés <p>Actions auprès des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser les liens des parents avec les enseignants de l'école ● Participer à des réunions institutionnelles
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Être titulaire du CAPPEI (ou son équivalent), de préférence parcours UE, ou s'engager à le présenter.</p> <p>Avoir une bonne connaissance dans le domaine de l'orientation (parcours, dispositifs...).</p> <p>Avoir une bonne connaissance du 1^{er} et 2nd degrés.</p> <p>Être capable de contribuer à construire avec une équipe pluri professionnelle une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant ou du jeune.</p> <p>Être une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages.</p>
SPECIFICITE	<p>L'action pédagogique s'articule avec la prise en charge globale de chaque enfant. Elle s'assure d'être en cohérence avec les besoins thérapeutiques et éducatifs du jeune, avec les autres prestations institutionnelles mises en œuvre, avec les compétences et les objectifs référencés avec les programmes de l'EN (palier de socle commun de connaissances et de compétences).</p> <p>Les acquisitions scolaires ne sont pas les seuls indicateurs pris en compte. C'est aussi en termes d'évolution dans le comportement du jeune que s'apprécie le bénéfice de la scolarisation. L'enseignant est garant de la cohérence de l'action pédagogique.</p>
RECRUTEMENT	<p>Poste soumis à entretien</p> <p>Les personnels dont la candidature est recevable (titres requis, qualification...) sont convoqués devant une commission qui émet un avis.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive) et/ou monsieur LAULHAU (Directeur IME Les Vergnes)</p> <p>Entretien avec une commission spécialisée.</p>